

CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE
CONCOURS EXTERNE, INTERNE, 3^{ème} CONCOURS
SESSION 2014

Des réponses à des questions de droit public, portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales et les pouvoirs de police du maire, et à des questions de droit pénal.

Durée : trois heures
Coefficient 3 (concours externe)
Coefficient 2 (concours interne et
3^{ème} concours)

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ♦ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier** ne doit apparaître dans votre copie.
- ♦ Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 2 pages

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en prenant soin d'indiquer leur numéro.

Question 1 (2 points)

Dans quels cas le maire engage-t-il sa responsabilité civile et sa responsabilité pénale ?

Question 2 (3 points)

Les pouvoirs du maire en matière de police sanitaire.

Question 3 (1,5 point)

Le maire et la vidéosurveillance : sous quelles conditions ?

Question 4 (1 point)

Quel est le rôle du maire en matière de prévention de troubles à la moralité publique ?

Question 5 (1,5 point)

Quel est le rôle du maire en qualité de DOS (Directeur des Opérations de Secours) ?

Question 6 (3 points)

Comment s'exerce le contrôle sur les collectivités territoriales ?

Question 7 (2 points)

Différence entre déconcentration et décentralisation.

Question 8 (2 points)

Enumérez les principes budgétaires.

Question 9 (1,5 point)

Citez trois principales compétences de la région.

Question 10 (1 point)

Définissez le « contrat administratif » (et donnez au moins un exemple).

Question 11 (3 points)

La complicité.

Question 12 (3 points)

Citez trois circonstances aggravantes d'une infraction pénale.

Question 13 (2 points)

La faute pénale.

Question 14 (2 points)

Après avoir défini l'infraction, citez les trois éléments qui la constituent.

Question 15 (1,5 point)

Présentez les différences entre l'amnistie, la prescription de la peine et la réhabilitation.